

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2026-13CA AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET TOURISTIQUES DU SITE ARCHEOLOGIQUE DES "CRAYERES" A VERT-TOULON

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :
JEUDI 02 AVRIL 2026 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Il est rappelé que seule la **date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte** et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire. Il est donc fortement recommandé au **soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.**

La remise d'une offre papier n'est pas autorisée.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY,
COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE**
Place du 13^e Régiment du Génie
BP 80526
51331 EPERNAY CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2026-13CA AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET TOURISTIQUES DU SITE ARCHEOLOGIQUE DES "CRAYERES" A VERT-TOULON
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Définies par lot
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire pour le lot 1 et le lot 3. Visite facultative pour le lot 2

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire.....	7
6.2 - Documents de l'OFFRE à produire	8
6.3 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission sous support papier	10
7.2 - Transmission électronique	10
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	16
9 - Renseignements complémentaires	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours.....	16
10 - Notification et informations des candidats	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations d'aménagements paysagers et touristiques du site de fouille archéologique des « Crayères » à VERT-TOULON.

Les aménagements paysagers consisteront en des travaux de rebouchage, de nivellement, et d'aménagement du site.

Les aménagements touristiques consisteront, quant à eux, en :

- La création d'illustrations et mise en page graphique de panneaux de valorisation touristique
- La fabrication et l'installation de ces panneaux.

Lieu d'exécution :

Site archéologique des « Crayères »
51130 VERT-TOULON.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Aménagements paysagers → Phase 1 : Travaux d'aménagements paysagers → Phase 2 : Travaux de parachèvement et garantie de reprise
02	Création d'illustrations et mise en page graphique
03	Fabrication et installation des panneaux

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
79822500-7	Services de conception graphique
34928471-0	Matériel de signalisation
45316200-7	Installation de matériel de signalisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces communes :

- Le manuel utilisateurs XMARCHES
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Pièces spécifiques LOT 1 :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Le détail quantitatif estimatif (DQE)
 - Plan 1 : plan de remblaiement
 - DÉTAIL N°1 hypothèse 1 : Étapes 1 à 4
 - DÉTAIL N°2 hypothèse 1 : Étapes 5 à 8
 - DÉTAIL N°3 : La minière de silex et la nécropole d'hypogées
 - DÉTAIL N°4 hypothèse 2 : Étapes 1 à 4
 - DÉTAIL N°5 hypothèse 2 : Étapes 5 à 8.
- (2 hypothèses d'ordre de remblaiement sont envisageables).

Pièces spécifiques LOT 2 :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Pièces spécifiques LOT 3 :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité sera envoyé via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procèdera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- Les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- Le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour le lot 2, il est à noter que des références similaires dans le domaine archéologique seront appréciées.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 - Documents de l'OFFRE à produire

Pour le lot n°1 :

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.

Le bordereau de prix unitaires intégralement complété. Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).

Le détail quantitatif estimatif intégralement complété. Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS). *Ce document ne sera pas contractuel.*

Un mémoire technique comportant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment : - Phasage détaillé des travaux et planification prévisionnelle du chantier (planning prévisionnel) - Moyens humains et matériels affectés au chantier - Méthode de mise en œuvre - Matériaux et équipements destinés au chantier
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat.
Une note environnementale indiquant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations.
Le certificat de visite

Pour le lot n°2

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
Un devis détaillé avec une décomposition du prix par panneau selon la proposition de réalisation.
Une note méthodologique détaillant le contenu des prestations - Phasage détaillé et planification prévisionnelle du projet - Moyens humains et techniques affectés à la réalisation des prestations - Méthodologie de travail - Lisibilité, accessibilité, modernité des créations graphiques
Une note environnementale indiquant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations.

Pour le lot n°3

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
Un devis détaillé avec une décomposition du prix par panneau selon la proposition de réalisation.
Une note méthodologique détaillant le processus de réalisation - Phasage détaillé et planification prévisionnelle du projet - Moyens humains affectés à la réalisation des prestations - Méthode de mise en œuvre - Matériaux et équipements destinés au projet (fiches techniques des panneaux proposés)
Une note environnementale indiquant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations.
Le certificat de visite

IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour le lot 1 « Aménagements paysagers » et le lot 3 « Fabrication et installation des panneaux ». L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Pour ce faire, veuillez prendre contact avec M. Benoit VIGNES (LOT 1) ou M. Antoine MAILLIOT (LOT 3) aux coordonnées indiquées à l'article 9.1 du présent règlement.

La visite sur site est facultative pour le lot 2 « Création d'illustrations et mise en page graphique ».

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veuillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature manuscrite n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre. La signature des documents sera demandée en phase d'attribution.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur www.xmarches.fr. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. articles 6.1 et 6.2).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-13CA AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET TOURISTIQUES – SITE DES « CRAYERES ». Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document.**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Nota : Les courriers d'excuse ne correspondent pas à une offre et ne doivent donc pas être déposés sur la plateforme XMARCHES. Dans le cas où vous souhaitez nous remettre un courrier, nous vous invitons à nous le faire parvenir par mail ou par voie postale à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LE LOT N°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
Le critère Prix des prestations est noté sur 20 points. Il sera apprécié au vu du montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NP = (P0/P) \times 20$ <i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 20 points
VALEUR TECHNIQUE	50 %
Le critère « Valeur technique » est noté sur 20 points. La conformité au CCTP sera vérifiée. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique : - Phasage détaillé des travaux et planification prévisionnelle du chantier (sur 5 points) - Moyens humains et matériels affectés au chantier (sur 5 points) - Méthode de mise en œuvre (sur 5 points) - Matériaux et équipements destinés au chantier (sur 5 points) La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NT sur 20 points
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	10 %
Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre de la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement durant l'exécution des prestations (tri des déchets, approvisionnements, émissions de CO2...)	Note NE sur 20 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
 $N = 40\% NP + 50\% NT + 10\% NE$

POUR LE LOT N°02

Critères	Pondération
1-Qualité	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

QUALITE	50 %
Le critère « Qualité » est noté sur 20 points. La conformité au CCTP sera vérifiée. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique : - Phasage détaillé et planification prévisionnelle du projet (sur 5 points) - Moyens humains et matériels affectés au projet (sur 5 points) - Méthode de mise en œuvre (sur 5 points) - Lisibilité, accessibilité, modernité des créations graphiques (sur 5 points) La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 20 points
PRIX DES PRESTATIONS	40 %
Le critère Prix des prestations est noté sur 20 points. Il sera apprécié au vu du montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NP = (P0/P) \times 20$ <i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NT sur 20 points
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	10 %
Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre de la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement durant l'exécution des prestations (tri des déchets, émissions de CO2...)	Note NE sur 20 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
 $N = 50\% NQ + 40\% NP + 10\% NE$

POUR LE LOT N°03

Critères	Pondération
1-Qualité	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

QUALITE	50 %
Le critère « Qualité » est noté sur 20 points. La conformité au CCTP sera vérifiée. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique : - Phasage détaillé et planification prévisionnelle du projet (sur 5 points) - Moyens humains affectés au projet (sur 5 points) - Méthode de mise en œuvre (sur 5 points) - Matériaux et équipements destinés au projet (sur 5 points) La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 20 points
PRIX DES PRESTATIONS	40 %
Le critère Prix des prestations est noté sur 20 points. Il sera apprécié au vu du montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NP = (P0/P) \times 20$ <i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NT sur 20 points
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	10 %
Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre de la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement durant l'exécution des prestations (tri des déchets, émissions de CO2...)	Note NE sur 20 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :

$$N = 50\% NQ + 40\% NP + 10\% NE$$

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur tous les autres documents de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Négociations :

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager (par courrier électronique via le profil acheteur XMARCHES) des négociations, auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation.

A la suite de cette négociation, chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

Dans le cadre du lot 1, une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »).

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes MORLET/ GILLES/ PLUCHART/ EYANG
EDANG**
03 26 53 37 34 / 09 / 08 / 35

Renseignement(s) technique(s) :

LOT 1

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Paysage
M. Benoît VIGNES
Tél. : 03.26.56.47.81
Port. : 06.63.04.12.32

LOTS 2 ET 3

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Développement touristique
M. Antoine MAILLIOT
Tél. : 03.26.56.47.23
Port. : 06.30.46.70.22

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du : **Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy** - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX - Tel : 03.83.34.25.25 - Fax : 03.83.34.22.24.

10 - Notification et informations des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*